

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur GÉRALD GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_077 - ADMINISTRATION GENERALE ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le conseil communautaire du Grand Charolais a l'obligation d'adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce document définit les règles de fonctionnement et d'organisation interne du conseil de communautaire, du bureau exécutif, du Conseil des Maires et des commissions.

Une certaine latitude est laissée à la collectivité quant au contenu de son règlement intérieur.

Toutefois, le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un certain nombre de points doivent obligatoirement y figurer.

Ainsi le règlement intérieur doit-il prévoir :

- Les modalités de consultation des projets de contrat de délégation de service public et de marchés publics,
- Les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Le régime des questions orales tant pour ce qui concerne leur fréquence que leur présentation ou encore leurs modalités d'examen,
- Les modalités de création et de fonctionnement d'une mission d'information et d'évaluation,

Il vous est donc proposé d'adopter le projet de règlement intérieur joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-7 et suivants qui fixent les règles encadrant le fonctionnement des assemblées délibérantes des communes,

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les communes de plus de 1000 habitants doivent adopter un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement,

Considérant le projet de règlement intérieur joint en annexe et disponible en téléchargement à cette adresse :

https://drive.google.com/drive/folders/1uumhbD-Ck-3WUKpOxyfGjpW_Wuj1namu?usp=drive_link,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1 qui rend applicable ces dispositions à tous les EPCI,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la consultation de la Conférence des maires en date du 11 juin 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le projet de règlement intérieur de la Communauté de Communes Le Grand Charolais tel qu'il est annexé à la présente délibération.**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier et notamment de notifier cette délibération aux services préfectoraux.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 63	Votants : 72

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Georges BORDAT, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Philip GUYOT DE CAILA, Xavier FORET, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVÉAU à Cédric FRADET, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Martine CARNOT FOURNIER à Philip GUYOT DE CAILA, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais